RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

AGENCE NATIONALE DES BARRAGES ET TRANSFERTS

N° DE L'IDENTIFIANT FISCAL : 000516097080625

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES N° 39/26
Gardiennage et sécurité active des ouvrages du barrage Soubella, situé dans la wilaya de M'sila

L'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT) lance un avis d'appel d'offres National ouvert avec exigences de capacités minimales pour le Gardiennage et sécurité active des ouvrages du barrage Soubella, situé dans la wilaya de M'sila.

Le présent appel d'offres s'adresse aux entreprises répondant aux conditions suivantes :

1- Capacité professionnelle :

- Titulaires d'une autorisation d'exercice de l'activité de gardiennage, délivrée par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales type C, en cours de validité ;

2- Capacité financière :

- Avoir un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égal à 12.000.000 DA des bilans des trois dernières années (2023 – 2024 - 2025) visés par l'administration fiscale ;

3- Capacités techniques :

A. Moyens humains :

- Disposant d'un chef de groupe ayant une expérience minimum de 05 ans dans une société de gardiennage justifié par une attestation de travail et/ou certificat de travail (expérience en qualité de chef de groupe).

B. Moyens matériels :

- Propriétaire d'un véhicule (2x4 ou 4x4) dont l'âge est inférieur ou égal à 20 ans justifiés par carte grise + police d'assurance en cours de validité.

C. Références professionnelles

- Ayant assuré des prestations de gardiennage et sécurité pour des sites stratégiques ou institutions stratégiques, justifier par attestation de bonne exécution.

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts pour retirer le cahier des charges contre dépôt d'un chèque bancaire certifié d'un montant non remboursable de Trente Mille Dinars Algériens (30.000 DA) au profit de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT).

Les offres doivent comporter un **dossier de candidature**, une **offre technique** et une **offre financière**. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » ou « Offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
« Appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° 39/26 »
« Gardiennage et sécurité active des ouvrages du barrage Soubella, situé dans la wilaya de M'sila »

Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres à :
Direction de la Réglementation et des Affaires Contentieuses (DRAC)
Service des Marchés Publics.
3, rue Mohamed Allilet B.P 235 Kouba Alger

Le délai de préparation des offres est de **dix (10) jours**, à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics ou le portail électronique des marchés publics ou la presse électronique.

Pour plus de détail sur les pièces constituant le dossier de l'offre, les soumissionnaires sont invités à consulter l'article « Présentation des offres » de l'instruction aux soumissionnaires.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12H00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de dépôt des offres sera prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de l'ANBT à 13h30 le même jour de dépôt des offres, les soumissionnaires sont invités à y assister.

NB : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à (90) jours augmenter par la durée de préparation des offres fixé par le service contractant.